

La Roche-sur-Yon, le 12 septembre 2018

Direction des Affaires juridiques  
et des Assemblées

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2018

### PROCÈS VERBAL

**Monsieur le Maire** ouvre la séance. Il propose la désignation de Nathalie BRUNAUD-SEGUIN en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste des **pouvoirs** :

- |                       |   |  |
|-----------------------|---|--|
| - Anne AUBIN-SICARD   | à | Luc BOUARD ( <i>question 1</i> )                         |
| - René CHABOT         | à | Bernard QUENEAU ( <i>questions 7 à 28</i> )              |
| - Lecsynska MORNET    | à | Franck POTHIER ( <i>questions 1 à 15</i> )               |
| - Frédérique BARTEAU  | à | Philippe PORTÉ   |
| - Marc RACAPÉ         | à | Geneviève POIRIER-COUTANSAIS ( <i>questions 6 à 15</i> ) |
| - Laurence DE ENA     | à | François CAUMEAU   |
| - Thierry DE LA CROIX | à | Anita CHARRIEAU ( <i>questions 1 à 3</i> )               |

**Excusés** : Geneviève POIRIER-COUTANSAIS ; Marc RACAPÉ (questions 1 à 5).

**Monsieur le Maire** passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1	<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES</b>
---	--

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Le compte administratif qui termine le cycle annuel budgétaire, a été précédé par :

- le débat d'orientation budgétaire tenu le 22 novembre 2016,
- le vote du budget primitif 2017 intervenu le 13 décembre 2016,
- les décisions modificatives adoptées les 16 mai, 19 septembre et 12 décembre 2017.

Le compte administratif est un document budgétaire devant être voté avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice auquel il se rapporte. Il doit être en tout point conforme au compte de gestion produit par le Receveur des Finances.

Il constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget principal et des budgets annexes.

Les dépenses de la ville de La Roche-sur-Yon (hors résultat reporté) sont de 133 M€ en 2017, dont 82,47 M€ pour la section de fonctionnement et 50,5 M€ pour la section d'investissement.

Les recettes (hors résultat reporté) s'élèvent à 144,6 M€, dont 90,4 M€ pour la section de fonctionnement et 54,1 M€ pour la section d'investissement.

Les restes à réaliser (RAR) d'investissement, reportés de 2017 à 2018, se montent à 4,6 M€ en dépenses et 2,3 M€ en recettes.

Enfin, le résultat de clôture (hors résultat reporté) de l'exercice 2017 s'établit à 7,97 M€ en fonctionnement et 3,6 M€ en investissement.

En y ajoutant les résultats cumulés antérieurs et les restes à réaliser, l'excédent net global à affecter

s'élève à 6,04 M€.

L'ensemble des éléments relatifs au compte administratif 2017 figure dans le rapport de présentation annexé à la délibération et dans les documents budgétaires officiels.

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2017 s'élèvent à 82.7 millions d'euros, hors résultat reporté, soit une augmentation de 5.86 % par rapport à l'année 2016. Globalement, ces recettes se répartissent entre les impôts et taxes pour 70 %, et les dotations aux subventions ainsi que les participations pour 15 %.

S'agissant de la fiscalité directe, le produit fiscal des trois taxes directes locales de l'année 2017 s'élève à 35.69 millions d'euros. Ce chiffre est en progression de 1.03 %, soit 363 000 euros, par rapport à l'année 2016. Quant à la fiscalité reversée par l'Agglomération, celle-ci s'élève à 17.66 millions d'euros, et affiche une légère baisse de 0.74 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution fait suite au transfert de gestion de l'aérodrome de l'Agglomération.

En ce qui concerne la fiscalité indirecte, celle-ci se chiffre à 4.14 millions d'euros. Elle est en hausse de 4.91 % par rapport à l'année 2016, soit une augmentation de 194 000 euros. S'agissant des concours financiers de l'Etat, la Dotation globale de fonctionnement – qui comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation – affiche une diminution significative de 6.5 % en 2017, ce qui représente une perte de 568 000 euros.

Pour ce qui est des autres recettes de fonctionnement, les subventions de fonctionnement représentent 2.3 millions d'euros et sont en progression de 4.5 % par rapport à l'année 2016. Cette hausse fait suite à l'augmentation de 7 % constatée l'année passée. Quant aux produits des services, qui totalisent 9.03 millions d'euros, ils sont en hausse de 90 %, ce qui représente un montant de 4.3 millions d'euros. Cette variation est essentiellement due aux flux liés à la mise en place du nouveau système de refacturation de la mutualisation, qui représentent + 3.9 millions d'euros de refacturations de personnel et + 250 000 euros de refacturations de frais. Enfin, les autres recettes de fonctionnement s'établissent à 3.43 millions d'euros pour l'année 2017. Elles concernent :

- Les atténuations de charges pour 658 000 euros ;
- Les autres produits de gestion courante pour 1.07 million d'euros ;
- Les produits financiers pour 85 000 euros ;
- Les produits exceptionnels pour 1.21 million d'euros ;
- Une reprise sur provision pour 400 000 euros.

Du côté des dépenses et des frais de fonctionnement, ce poste budgétaire présente un résultat de 69.9 millions d'euros. Il est en hausse de 7.9 % par rapport à l'année 2016 et comporte notamment :

- Les charges à caractère général pour 3.95 millions d'euros ;
- Les charges de personnels pour 11.86 millions d'euros ;
- Les autres charges de gestion courante pour 990 000 euros ;
- Les charges financières (en diminution) ;
- Les charges exceptionnelles pour 7.91 millions d'euros.

En termes de répartition des dépenses, les charges de personnels représentent 62 %, les charges à caractère général 21.65 %, et les autres charges de gestion courante 13.17 %.

Dans le détail, les dépenses de personnels augmentent de 1.95 %. Cette évolution doit être analysée en prenant en compte le nouveau système de facturation des frais de mutualisation entre la Ville et l'Agglomération, appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec un organigramme désormais totalement mutualisé. Bien évidemment, ces dépenses de facturations s'appliquent sur toute l'année 2017, contrairement à l'année 2016 durant laquelle elles ne s'appliquaient que sur une partie.

Les éléments significatifs d'évolutions concernent d'une part des mesures gouvernementales et d'autre part des mesures internes. Les mesures gouvernementales concernent le protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, ainsi que la hausse du point d'indice. Quant aux mesures internes, elles concernent la refonte du régime indemnitaire avec la mise en place du RIFSEEP la mise en place d'un ratio plus favorable pour les agents (avancements de grades et promotions internes) et l'adhésion au CNAS.

S'agissant des autres dépenses de fonctionnement, le montant des charges à caractère général s'élève à 15.1 millions d'euros, et sont en hausse de 3.95 % par rapport à l'année 2016. Ces charges

restent stables hors flux de mutualisation, puisqu'elles n'évoluent que de 0.2 %, ce qui témoigne de la bonne gestion opérée par la Ville depuis ces dernières années. Quant aux autres charges de gestion courante, elles s'élèvent à 9.2 millions d'euros et sont en progression de 1 % par rapport à l'année précédente. De leur côté, les charges financières de l'année 2017 se chiffrent à 1.83 million d'euros, et sont en baisse de 1.44 % par rapport à l'année 2016. Si nous bénéficions d'un contexte favorable des taux d'intérêts, sachez que la ville a également renégocié cinq emprunts auprès de différents prêteurs, ce qui lui a permis d'obtenir des gains financiers sur l'exercice. Enfin, le montant des dépenses exceptionnelles hors provisions s'élève à 244 000 euros, ce qui représente une baisse de 33 % par rapport à 2016. A ce propos, sachez qu'une optimisation des subventions d'équilibre aux budgets annexes a permis d'ajuster celles-ci au strict besoin en fin d'exercice. Ainsi, seul le budget « activités industrielles et commerciales » a reçu une subvention du budget principal en 2017 pour 62 000 euros.

Au final, le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'année 2017 s'élève à 13 803 689.24 euros.

En ce qui concerne l'épargne, l'épargne de gestion diminue de 2.94 % et s'établit à 13 175 929.10 euros, et l'épargne nette diminue de 10.11 %. Pour autant, celle-ci reste néanmoins intéressante, puisqu'elle se chiffre à 5.89 millions d'euros. Du côté de la dette, le stock de dettes a augmenté de 3.89 millions d'euros entre 2016 et 2017. Il était en effet de 74.76 millions d'euros en 2016 et s'élève à 78.65 millions en 2017. L'augmentation de ce stock est tout à fait logique puisque nous sommes en plein cœur des projets. Quant au remboursement du capital de la dette, celui-ci atteint 6.89 millions d'euros, sachant que de nouveaux emprunts ont été souscrits pour un montant de 10.69 millions d'euros, ce qui permet de financer 21.29 millions d'euros d'opérations inscrites au programme d'investissements sur le PPI 2015-2020.

D'autre part, l'annuité dépensée par la ville en 2017 s'élève à 8.73 millions d'euros. Elle est en légère hausse de 1.2 % par rapport à l'année 2016, soit un montant de 106 000 euros. Dans le détail, l'annuité et l'encours de cette dette par habitant s'élèvent respectivement à 154 et à 1 389 euros à la fin de l'exercice 2017. Ces ratios restent inférieurs à ceux de la strate, qui se chiffrent pour leur part à 206 et à 1 475 euros par habitant. Enfin, la capacité de désendettement exprimée en nombre d'années indique que la durée nécessaire pour rembourser l'intégralité de la dette en y consacrant la totalité de son épargne brute se situe à 6.15 années, contre 5.79 années en 2016. Elle reste inférieure à la moyenne de la strate qui s'établit, elle, à 8 ans, sachant que le premier seuil d'alerte a été relevé de 10 à 12 ans. Il s'agit donc d'un bon ratio, d'autant que nous avons maintenu notre important programme d'investissements au cours des années 2015, 2016 et 2017.

Par ailleurs, le montant total des recettes réelles d'investissements (hors dettes et excédents reportés) s'élève à 8.97 millions d'euros. Il est en baisse de 4 % par rapport à l'année 2016. Quant aux subventions d'équipements perçues, elles se chiffrent à 3 618 479 euros, et restent quasiment au même niveau que celui de l'année précédente. De leur côté, les subventions d'équipement liées au cycle des opérations structurantes se maintiennent à un niveau important.

S'agissant des dépenses réelles d'investissements, hors résultats reportés, le montant de l'année 2017 s'élève à 21.29 millions d'euros, en baisse de 7.5 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Dans le détail, les dépenses réelles sont réparties entre les opérations structurantes pour 14.6 millions d'euros et les opérations récurrentes pour 6.7 millions d'euros. Par ailleurs, le pourcentage d'exécution des crédits inscrits au PPI pour l'année est de 72 %, ce qui reste un taux tout à fait correct. Les principales opérations sont les suivantes :

- La construction du groupe scolaire pont Boileau pour 930 000 euros ;
- La rénovation de l'école maternelle Jean Moulin pour 424 000 euros ;
- L'aménagement de l'axe urbain Pont Morineau-Place de la Vendée pour 887 000 euros ;
- La requalification des espaces publics et des bâtiments des Halles pour 1.23 million d'euros ;
- Le programme de rénovation et d'entretien des voiries pour 2.7 millions d'euros ;
- La requalification du Bourg-sous-la Roche pour 2.31 millions d'euros ;
- La construction du dojo et de locaux dédiés aux acteurs sportifs associatifs pour 610 000 euros ;
- La réalisation de la structure artificielle d'escalade pour 136 000 euros ;
- La construction du Centre municipal de santé pour 499 000 euros ;
- Les travaux de l'Agenda d'accessibilité programmée pour 594 000 euros.

Le résultat de clôture de la section d'investissements s'élève donc à - 6 722 004.22 euros.

Au final, le résultat global de clôture – qui correspond au résultat de clôture de la section de fonctionnement moins le résultat de clôture de la section d'investissement, moins le solde des restes à réaliser – s'élève à 4 686 248.34 euros.

S'agissant du budget annexe « restauration collective », les dépenses de fonctionnement sont en hausse par rapport à l'année 2016, puisqu'elles se chiffrent à 3.25 millions d'euros. Dans le détail, les frais de personnels sont en augmentation de 2.6 % et les charges à caractère général de 4.4 %, ces dernières étant composées à 90 % de dépenses de denrées alimentaires. En contrepartie, les économies réalisées sur les fluides, les consommables, les locations et les réparations, compensent en partie la hausse de 95 000 euros sur l'alimentation. Quant au montant des recettes réelles de fonctionnement, il s'élève pour sa part à 3.2 millions d'euros et enregistre une hausse de 3.25 %, grâce en particulier aux ventes de repas.

En ce qui concerne le budget annexe « activités industrielles et commerciales », je rappelle qu'il retrace les opérations comptables liées à la gestion des maisons de Santé Ramon et Forges, des ateliers-relais – dont la cession à la Communauté d'agglomération est intervenue en décembre 2017 – et des baux commerciaux. S'agissant de l'année 2017, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 591 000 euros, et sont en hausse de 408 000 euros, et les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2.5 millions d'euros (hors résultat reporté), et sont en hausse de 2 millions d'euros par rapport à 2016. Cette augmentation s'explique par la cession des deux ateliers-relais en fin d'année pour plus de 2 millions d'euros.

Pour ce qui est du budget annexe « eau », je rappelle que celui-ci retrace les opérations comptables liées à la gestion des réseaux de distribution d'eau potable et à l'exploitation du service faite en DSP par le concessionnaire Véolia. S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement, ces dernières s'élèvent à 305 000 euros, et sont en hausse de 65 000 euros. Quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles s'établissent à 399 000 euros hors résultat reporté et progressent de 9 000 euros. En ce qui concerne la section d'investissement, les études pour le barrage de Moulin Papon se chiffrent à 43 000 euros, les travaux du château d'eau du Moulin rouge à 148 000 euros, les travaux d'extension du réseau d'eau potable à 47 000 euros et les achats de compteurs à 8 000 euros.

Concernant le budget annexe « stationnement payant », les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 521 000 euros. Elles sont en hausse de 3.7 %, ce qui représente 18 000 euros. De la même façon, les recettes de stationnement progressent, elles, de 2.9 % pour s'établir à 764 000 euros et permettent d'équilibrer le budget. De fait, ce budget n'a pas eu besoin de subventions du budget principal en 2017. S'agissant de la section d'investissement, les dépenses se chiffrent à 390 000 euros. Elles concernent essentiellement le renouvellement du parc des horodateurs en vue notamment de la dépenalisation du stationnement pour 363 000 euros.

Quant au budget annexe « services extérieurs des pompes funèbres », je rappelle que ce dernier retrace les opérations comptables liées aux services exercés dans le champ concurrentiel « crémation, fossoyage et curage des tombes ». Pour ce qui est de la section de fonctionnement, les dépenses sont constituées de taxes foncières, pour 3 700 euros et de l'annulation de titres sur l'exercice antérieur pour un peu plus de 8 000 euros. S'agissant des produits, ils sont représentés par les redevances d'inhumation et de creusement des fosses des concessions, et des taxes associées pour 16 000 euros, de la taxe de crémation pour 29 000 euros, et de la redevance versée par le délégataire pour 75 000 euros. »

***Pour ce dossier, la présidence de séance est assurée par Malik ABDALLAH, Adjoint.***

**Françoise BESSON :** « Nous prenons acte de cette présentation qui vient clôturer l'exercice budgétaire de l'année 2017. Sachez que nous voterons contre cette délibération, puisque nous avons voté contre le DOB et le budget primitif. En effet, nous restons toujours persuadés qu'il est nécessaire de concilier les dépenses d'investissements et le maintien du service public, et les dépenses de fonctionnement des associations qui interviennent dans la solidarité, l'entraide et le bien-vivre ensemble. »

**Guy BATIOU** : « Comme nous l'avons déjà évoqué lors des débats précédents, nous restons toujours inquiets sur la dette car même si le seuil a été augmenté de 10 à 12 ans, cela ne change rien à la réalité des chiffres. Par ailleurs, je rappelle que la Commission consultative du service public avait rejeté à l'unanimité le rapport du délégataire « eau ». Nous devons donc rester extrêmement vigilants par rapport à cette décision. D'ailleurs, je pense qu'il serait bien de revoir la manière dont nous appréhendons l'approche des services publics de l'eau. Enfin, je ferais simplement remarquer que le Centre municipal de Santé n'a pas été construit mais qu'il a été rénové. »

**Sylvie DURAND** : « Ne vous inquiétez pas pour le service public car nous veillons justement à maintenir son niveau de qualité. De la même manière, sachez que nous resterons extrêmement vigilants à l'égard de Véolia. En ce qui concerne la dette, je rappelle que la capacité de désendettement de la ville était de 5.53 années en 2015, de 5.79 années en 2016 et qu'elle est aujourd'hui de 6.15 années. Comme je l'ai dit précédemment, c'est tout à fait logique puisque nous sommes actuellement en période d'investissements. De plus, ce faible niveau d'annuités nous donne toutes les capacités de pouvoir répondre à d'autres endettements. »

**Malik ABDALLAH** : « Je pense que nous pouvons nous féliciter de ce compte administratif, et des projets structurants qu'il contient, tant sur le plan sportif, social, éducatif, que dans le domaine de la santé, sans oublier les projets de voiries, du Bourg-sous-La Roche ou des Halles. Autrement dit, la totalité de la politique de la ville est présente dans ce compte administratif. De plus, nous maintenons toujours un niveau de service public exemplaire et continuons d'investir dans les bâtiments de la ville. »

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8 Abstentions : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Monsieur Mathieu Durquety, Madame Françoise Besson**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur Luc Bouard**

**Monsieur le Maire, Luc BOUARD, reprend la présidence de séance :**

« Je vous remercie de la confiance que vous venez d'accorder à l'équipe municipale. Comme vous pouvez le constater, les services publics n'ont pas été diminués. Au contraire, ils ont même été augmentés comme jamais, et je vous rassure, nous allons continuer dans ce sens. En effet dès lors que l'on apporte à la ville des équipements modernes, nous développons aussi des services au public au sens large, y compris pour les associations qui en bénéficient désormais de plus en plus et que nous accompagnons dans leurs projets. Encore une fois, merci de votre confiance. »

<b>2</b>	<b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES</b>
----------	--

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion et ses annexes dressés pour l'exercice 2017 sont visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>3</b>	<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES</b>
----------	---

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Réglementairement, l'affectation des résultats doit intervenir lors de la plus proche décision budgétaire après le vote du compte administratif si ce dernier est voté après le budget primitif. Après le vote des

comptes administratifs 2017, l'affectation du résultat est votée consécutivement sur chaque budget ayant dégagé un excédent de fonctionnement.

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>4</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES. AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>
----------	--

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

La décision modificative n° 1 de 2018, correspondant au budget supplémentaire 2018, a pour objet :

- la reprise des résultats de l'exercice 2017 conformément à la délibération d'affectation des résultats,
- l'inscription, en reports de crédits, des restes à réaliser constatés en section d'investissement au compte administratif 2017,
- l'inscription de crédits pour des ajustements en recettes et dépenses.

Les mouvements budgétaires sur lesquels le Conseil municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent pour le Budget principal à 18,95 M€ et pour les budgets annexes à 2,55 M€.

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>5</b>	<b>CONVENTION DE MUTUALISATION - AVENANT N° 1 ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION ET LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON</b>
----------	--

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

La convention cadre de mutualisation signée entre l'Agglomération, la Ville de La Roche-sur-Yon et chacune des communes précise entre autre le cadre général du fonctionnement de la convention, la nature et les modalités d'exercice des interventions réciproque ainsi que les conditions de remboursement du personnel mis à disposition.

Considérant les évolutions de dépenses et recettes associées aux flux croisées, il apparait nécessaire d'ajuster la méthode de calcul des modalités de remboursement pour contenir les progressions artificielles des chapitres 011 et 012 et éviter une inflation régulière des frais de mutualisation. Sans remettre en question le principe établi du remboursement des frais de personnels, des frais de fonctionnement et d'hébergement qui sont réaffirmés, il s'agit de maîtriser les évolutions en indexant les valeurs de base des calculs sur des indices partagés et d'actualiser mensuellement les effectifs pris en compte au titre des mises à disposition. Ces précisions de calculs sécurisent les incidences budgétaires.

**Guy BATIOU** : « Une phrase « éviter une inflation régulière des frais de mutualisation » me pose question car l'idée de la mutualisation vise justement à réduire les frais. »

**Sylvie DURAND** : « Ces frais concernent la mise en place de la mutualisation. »

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>6</b>	<b>CONTRAT FINANCIER 2018/2020 ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET L'ETAT</b>
----------	---

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Conformément aux articles 13 et 29 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, la commune de La Roche-sur-Yon est invitée à conclure, avant le 30 juin 2018, un contrat, avec le Préfet de la Vendée sur la trajectoire de l'évolution des dépenses de la collectivité pour une durée de trois ans.

**Anita CHARRIEAU** : « Les différents éléments contenus dans ce dossier nous amèneront à voter contre cette délibération et je pense que cela ne vous surprendra pas. S'agissant du fond, ce qui est proposé aux collectivités revient à remettre en cause leurs compétences générales, c'est-à-dire leur capacité à pouvoir agir dans les domaines qu'elles souhaitent. Autrement dit, on leur demande d'avoir une seule et unique préoccupation, celle de la baisse de la dette publique, comme le fait d'ailleurs l'Europe pour l'ensemble des pays de l'UE. C'est très préoccupant. S'agissant de la forme, de nombreux éléments ne nous paraissent pas recevables, puisque cette loi permet globalement de planifier la disparition de l'ensemble des services publics, qu'ils soient nationaux ou locaux, sachant que le régime de la Sécurité sociale est lui aussi concerné. Là aussi, c'est également très préoccupant.

Si, comme vous le dites, vous êtes attaché au service public, je pense que cette loi pénalisera de toute façon la collectivité jusqu'en 2022, puisqu'elle concerne uniquement le fonctionnement du service public et par conséquent le service au public. Pour l'instant, 62 % de charges sont affectées au personnel dans le compte administratif. Toutefois, comme vous l'avez annoncé lors du débat d'orientations budgétaires et lors du vote du budget, vous avez pour objectif de réduire encore plus ce taux. Or la priorité du budget de fonctionnement doit justement porter sur le personnel pour pouvoir assurer un bon service public. Il n'y a pas d'autres façons de le faire, même s'il existe des outils permettant de traiter certaines choses différemment. Si je prends le sujet de la délinquance par exemple, il ne suffit pas simplement d'installer des caméras pour traiter cette question. Il faut aussi du personnel de proximité pour faire la différence.

Je ne comprends pas que l'on finisse par accepter ce type de contrat, même si je sais très bien que les choses seront encore plus difficiles pour vous si vous ne le signez pas. Pour moi donc, il s'agit clairement d'un chantage, et peut-être existait-il un moyen d'aborder cette question différemment et de pouvoir s'insurger à un autre niveau. En ce qui nous concerne donc, il est hors de question de voter cette délibération. »

**Guy BATIOU** : « Nous sommes typiquement dans le cas d'une mise sous la coupe de l'Etat, qui nous fait craindre que les collectivités manquent de plus en plus d'autonomie, y compris dans leurs possibilités d'agir par rapport au public. De plus, seule la maîtrise de la croissance des dépenses de personnels justifiera des bons résultats. Or ce n'est pas l'unique source de maîtrise des dépenses publiques. »

**Joël SOULARD** : « Nous partageons complètement les propos qui viennent d'être tenus et voterons nous aussi contre cette délibération. Monsieur le Maire, vous êtes beaucoup intervenu en début de mandat pour évoquer le gouvernement précédent, notamment sur la baisse des dotations. Aujourd'hui, nous avons l'impression que les choses sont encore pires, car non seulement les dotations aux collectivités n'augmentent toujours pas mais de plus l'Etat contrôle complètement la situation. Comme vient de le dire Madame Charrieau, nous serons désormais sous la tutelle de l'Etat, puisque ce dernier décidera dorénavant de ce que vous devez dépenser ou non en fonctionnement. Si cette mesure vise à réduire les déficits publics, il est tout de même difficilement compréhensible que l'Etat impose des baisses aux collectivités territoriales, alors que la grande part de ce déficit provient justement de l'Etat. De plus, je rappelle que les collectivités sont obligées d'avoir un budget équilibré, ce qui n'est pas le cas de l'Etat. Or les élus locaux sont suffisamment intelligents et respectueux de leurs citoyens pour bâtir des budgets équilibrés. Ils n'ont donc pas besoin que l'Etat les oblige à signer ce genre de contrat. »

**Thierry De LA CROIX** : « Je reviendrai moi aussi sur le part de 62 % de charges de personnels inscrites au compte administratif que vient de présenter Madame Durand, et sur votre volonté de l'abaisser à 55 voire 50 %. Or il va bien falloir que vous affectiez du personnel pour pouvoir répondre aux attentes de la population. En fait, ce contrat lie les collectivités et les amène tout simplement à perdre leur autonomie. »

**Monsieur le Maire** : « Madame Charrieau, si je partage un certain nombre de vos propos, sachez que ce n'est pas moi qui vote les lois. Je regrette d'ailleurs que la loi ne me permette pas de le faire car les choses auraient certainement été plus justes qu'elles ne le sont aujourd'hui. Mais la loi c'est la loi et il faut bien faire avec. D'autre part, vous avez tous l'impression que la gestion de la collectivité sera placée sous la coupe de l'Etat, alors qu'il s'agit justement de l'inverse. Personnellement, je me sens bien moins pris à la gorge lorsque je passe un contrat, que lorsqu'on m'annonce une réduction de 15 milliards sans préavis après une élection capitale. Si le ministre de l'époque, Monsieur Valls, avait sans doute ses raisons, sachez que cette décision nous a fait perdre 50 millions d'euros sur la Ville et

l'Agglomération. Bref, je trouve beaucoup moins coercitif de passer un pacte avec l'Etat, qui nous demande de ne pas augmenter nos dépenses de fonctionnement de plus de 1.2 %, car je suis au moins certain de ne pas voir nos dotations diminuer en contrepartie.

Que se passera-t-il si nous dépassons le seuil des 1.2 % en raison de notre fiscalité dynamique ? Nous subirons simplement une baisse des dotations, comme les autres collectivités qui n'auront pas signé ce contrat. Ce n'est pas très grave, et c'est nous qui en déciderons. Au bout du compte, nous restons toujours maîtres de nos décisions, car comme le dit Monsieur Soulard, « les élus sont intelligents et respectueux » et ils savent gérer l'argent public. D'ailleurs, vous avez validé le compte administratif, parce que c'est justement ce que nous faisons depuis quatre ans. Et nous allons continuer de le faire.

Grâce à cette bonne gestion, nous avons diminué de 1.1 % les frais de fonctionnement, tout en augmentant dans le même temps le service public. En effet, nous avons par exemple augmenté le nombre de policiers municipaux ou encore le nombre d'ATSEM. En somme, tout ce qui touche le public proprement dit. Nous allons donc poursuivre dans cette direction d'autant qu'il s'agit de services utiles à la population. Comme le monde, les collectivités avancent. Elles réalisent notamment des transferts de performances et de technologies, qui permettent d'affecter du personnel de service à un autre service, non seulement pour rendre la vie des agents plus confortable mais aussi pour garantir et agrandir notre service public.

J'aimerais donc vous rassurer. Les finances publiques sont entre de bonnes mains et mon adjointe aux finances le prouve d'année en année. Les résultats sont d'ailleurs excellents à la Ville comme à l'Agglomération et c'est parce qu'ils sont excellents que nous allons pouvoir contractualiser avec l'Etat. De plus, notre niveau de dettes restera raisonnable, c'est-à-dire bien en-dessous des douze ans, même si nous réalisons des investissements. Quoi qu'il en soit, soyez tranquille, nous sommes aux petits soins pour cette collectivité et je vous propose de voter ce pacte avec l'Etat pour que tout cela continue. »

#### **QUESTION ADOPTÉE PAR :**

**35 voix POUR**

**10 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Monsieur Mathieu Durquety, Madame Françoise Besson**

<b>7</b>	<b>SUPPRESSION AVANCEE COUVERTE - LOCAL COMMERCIAL 8 RUE DU MARCHE - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL</b>
----------	--

*Rapporteur : Monsieur Franck Pothier*

Dans le cadre du projet de requalification du quartier des halles, la Ville de la Roche-sur-Yon a décidé de valoriser le bâti d'un ensemble de rues commerçantes en rendant à celles-ci les largeurs et perspectives initiales. A cette fin, des discussions ont été engagées avec les propriétaires et exploitants concernés par la suppression d'avancées couvertes prolongeant certains locaux commerciaux.

Le commerce situé 8 place du Marché, propriété de Monsieur Claude Delferrière, est concerné par cette disposition. Les échanges qui ont eu lieu entre la Ville et Monsieur Delferrière dans le cadre de la démarche d'accompagnement que la Ville a souhaité mettre en place. ont permis de conclure le présent protocole transactionnel.

Monsieur Delferrière assurera la prise en charge financière relative à la suppression de l'avancée couverte et à la reconstruction de la façade commerciale. Une indemnité de la part de la Ville lui sera versée sous réserve qu'il s'engage à réaliser les travaux de suppression de l'avancée couverte et de reconstruction de la façade commerciale pour la fin novembre 2018.

L'indemnité venant accompagner les travaux de suppression de l'avancée couverte du local commercial, calculée sur la base du critère « coût/m<sup>2</sup> » s'élève à 10 400 € nets de taxe conformément à l'article 256 du code général des impôts.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



8
---

<b>REGLEMENTS JEUX TOUR DE FRANCE - VELO EN FETE LE SAMEDI 23 JUIN 2018</b>
---

*Rapporteur : Monsieur Cyril Bréhéret*

A l'occasion de l'accueil du Tour de France à la Roche-sur-Yon en juillet prochain, la Ville a souhaité mettre en valeur de centre-ville et ses commerces. Pour ce faire, elle a notamment conçu un programme d'animations tout au long de la journée du samedi 23 juin 2018. La manifestation est dénommée VELO EN FETE. Deux jeux-concours sont organisés à cette occasion. Le premier jeu-concours repose sur le principe d'un bulletin-réponse à compléter et à remettre dans une urne. Le second jeu-concours consiste en des questions portant sur le vélo posées au public dans les rues commerçantes par un animateur présent toute la journée. Le règlement de ces derniers est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9
---

<b>DEROGATION AU REPOS DOMINICAL LE 8 JUILLET 2018</b>
--

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Il est proposé au Conseil d'émettre un avis favorable aux demandes de dérogation au repos dominical pour les salariés des entreprises travaillant le 8 juillet à l'occasion de la deuxième étape du Tour de France 2018.

**Joël SOULARD** : « Comme nous avons déjà voté ces dérogations, pourquoi sommes-nous de nouveau obligés de voter aujourd'hui ? »

**Monsieur le Maire** : « Il s'agit d'une autorisation spécifique pour une société qui vient travailler ce jour là sur notre territoire. »

**Martine CHANTECAILLE** : « Si le 8 juillet fait partie des dates de dérogation, je tiens tout de même à souligner que les Yonnaises et les Yonnais devront quand même travailler pendant cette journée au lieu d'assister à l'arrivée du Tour de France. Or c'est un évènement dont vous avez-vous-même souligné la rareté, et que ces Yonnaises et ces Yonnais salariés contribuent aussi à financer. De fait, les euros des heures supplémentaires qu'ils percevront ne compenseront pas ce temps commun à notre ville et ils n'auront pas les mêmes souvenirs que nous. Alors qu'ils auront des souvenirs de travail, nous aurons quant à nous des souvenirs festifs. Par conséquent, nous réaffirmons notre opposition à ces trop nombreuses dérogations au principe du repos dominical. »

**Monsieur le Maire** : « Partager l'arrivée de Tour de France avec tous les touristes qui assisteront à cet évènement sera aussi un grand moment pour eux, même s'ils le vivront sans doute différemment. J'entends ce que vous dites mais quoi que vous fassiez il y a toujours une entreprise qui travaille. »

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6 Abstentions : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Monsieur Mathieu Durquety**

10
----

<b>OPTIMISATION DU RESEAU DE FIBRE OPTIQUE PROPRIETE DE LA VILLE</b>
--

*Rapporteur : Madame Nathalie Gosselin*

Afin d'optimiser ses besoins en télécommunication, un diagnostic technique et financier des liaisons louées aux opérateurs a été réalisé en 2017 par la Direction des Systèmes d'Information et du Développement Numérique, assisté par un cabinet.

L'introspection des infrastructures de Génie Civil appartenant à la Ville mais aussi à celles de

l'opérateur ORANGE a permis de déceler des potentialités pour que la Ville déploie son propre réseau de fibres optiques, source d'économies dans le fonctionnement de son réseau et de sa maîtrise de bout en bout.

Dans le cadre de programme « fibres optiques » et des travaux à venir, il est nécessaire de :

- Déclarer la Ville de La Roche-sur-Yon comme opérateur auprès de l'ARCEP, afin de pouvoir louer les infrastructures de génie civil d'ORANGE ;
- Signer les contrats et le marché associés à l'accès aux infrastructures, propriété de l'opérateur ORANGE ;
- Signer une convention à venir avec l'Agglomération sur l'usage de l'infrastructure construite par la Ville.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>11</b>	<b>AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU BOULEVARD REAUMUR, PLACE COUBERTIN, RUES JEAN BOUIN ET ROLAND GARROS - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

La Ville de La Roche-sur-Yon dans le cadre de son programme d'embellissement des espaces publics va procéder au réaménagement des espaces publics du secteur Réaumur. Un projet d'aménagement a ainsi été arrêté pour l'ensemble de l'opération comprenant le boulevard Réaumur, le carrefour Salengro, la rue Jean Bouin, la rue Roland Garros, la place de Coubertin et les alentours de la maison de quartier Pont Morineau. Il est envisagé des travaux : sur les réseaux humides et secs, sur la voirie et les trottoirs, la réfection de l'éclairage public, l'effacement des réseaux et la création d'espaces verts. L'objet de la présente délibération est l'attribution des marchés de travaux.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>12</b>	<b>MARCHES DE TRAVAUX, FOURNITURES, OU SERVICES - AVENANTS</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Le Conseil municipal est appelé à délibérer pour autoriser la signature d'avenants concernant les opérations suivantes :

- Aménagement des espaces publics du quartier des Halles,
- Construction d'un dojo et de locaux dédiés aux acteurs sportifs et associatifs,
- Construction du Groupe Scolaire Pont Boileau.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>13</b>	<b>CREATION D'INSTANCES CONSULTATIVES DU PERSONNEL COMMUNES A LA VILLE, AU CCAS ET A L'AGGLOMERATION DE LA ROCHE SUR YON</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday*

Il a été décidé de créer des instances consultatives du personnel communes à la Ville, au CCAS et à la Communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon.

Ces instances seront mises en place à la suite des élections professionnelles du 6 décembre 2018.

Une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes dans les listes de candidats devra être respectée. De plus, l'élection des représentants du personnel contractuel dans le cadre des commissions consultatives paritaires (CCP) est également une nouveauté pour les prochaines élections professionnelles.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday*

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter une liste de créations d'emplois en vue des promotions internes et avancements de grade au titre de l'année 2018.

Au terme de la procédure, et suite à l'avis de la Commission administrative paritaire (CAP) du 6 avril dernier, ce sont 112 agents qui bénéficieront en 2018 d'un avancement de grade ou d'une promotion interne.

Les postes précédemment occupés par ces agents seront supprimés au fur et à mesure des nominations et au plus tard le 31 décembre 2018.

Enfin, il est proposé également aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur deux créations de postes de médecins, dans le cadre de l'extension de notre Centre Municipal de Santé et sur deux régularisations d'emploi, compte-tenu d'une réorganisation à la direction Relation citoyens.

**Joël SOULARD** : « Nous nous abstenons sur la première partie de cette délibération concernant la suppression du poste d'attaché principal à temps complet et du poste d'agent administratif principal de première classe, c'est-à-dire du responsable du service de la Vie associative et de son assistante. Nous regrettons en effet que ces deux postes soient supprimés, malgré vos propos concernant votre soutien au secteur associatif de la Ville, d'autant qu'il y avait largement de travail pour eux compte tenu de l'évolution de cette activité. De plus, nous pensons aussi que la réorganisation des services impactera forcément le secteur de la vie associative. »

**Monsieur le Maire** : « J'entends ce que vous dites et ce serait tellement vrai s'il s'agissait de la réalité. Néanmoins ce que vous dites est faux car ces agents sont partis dans d'autres secteurs et le service a été refondu. Il n'y a donc eu aucun poste supprimé et ces modifications ont été présentées en CAP. »

**Joël SOULARD** : « Monsieur le Maire. Vous ne pouvez pas dire qu'il ne s'agit pas de suppressions, puisque le tableau de cette délibération indique justement que ces deux postes ont été supprimés. En revanche, il est vrai de dire que les missions effectuées par ces agents sont réparties sur d'autres agents actuellement en poste, du fait de la réorganisation des services. »

**Monsieur le Maire** : « Votre intervention portait sur le fait qu'il y avait une baisse des effectifs dans le secteur de la vie associative et j'affirme que cela est faux. Les agents ont simplement été répartis différemment et je ne faisais que répondre sur le fond de vos propos. D'autre part, je comprends que vous ne votiez pas cette délibération, puisque nous doublons les avancements de grade par rapport à ce que vous faisiez auparavant. »

**Joël SOULARD** : « Le problème n'est pas de savoir qui a tort ou a raison. Vous avez vos opinions politiques et nous avons les nôtres. Toutefois, vous ne pouvez pas répondre que ces deux postes n'ont pas été supprimés. »

**Monsieur le Maire** : « Si le tableau indique qu'il y a deux suppressions de postes, il indique aussi qu'il y a deux créations pour les compenser. »

**Sylvie CHARTIER** : « Monsieur Maire. J'aimerais revenir sur les deux créations de postes de médecins. Pourrions-nous avoir davantage d'informations concernant l'avancée des travaux des ateliers ? »

**Monsieur le Maire** : « Les travaux sont engagés pour cinq postes, puisque les recrutements sont en cours et que nous allons prochainement passer de deux à quatre médecins. D'ailleurs, le premier arrivera avant l'été et le second au mois de septembre. »

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8 Abstentions : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Monsieur Mathieu Durquety, Madame Françoise Besson**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Par délibération en date du 2 février 2017, le Conseil municipal s'est prononcé sur une ouverture à la concertation publique et ses modalités pour le projet de l'îlot Poste/conservatoire/musée/ mairie conformément à l'article L 103.2 du Code de l'urbanisme.

Cette concertation publique s'est déroulée avec :

- une réunion publique le 13 mars 2018,
- la mise à disposition d'un dossier et d'un registre à disposition du public en mairie centrale et dans les mairies annexe,
- la mise en ligne d'un questionnaire.

A l'issue de cette période de concertation publique, le Conseil municipal est appelé à tirer le bilan de la concertation publique.

**Christophe BLANCHARD** : « La consultation publique de ce projet s'est déroulée de la manière suivante :

Tout d'abord, nous avons organisé une réunion publique le 13 mars dernier au Cyel, qui a rassemblé plus de 400 personnes. Cette rencontre avait pour but de présenter les différents enjeux de ce projet, qui visent je le rappelle à assurer la sécurité de l'hôtel de ville, à favoriser la mutualisation avec l'Agglomération, à poursuivre notre politique de rationalisation immobilière, et à poursuivre la dynamique commerciale du centre-ville. Il est d'ailleurs à noter que l'objectif de rationaliser et de mutualiser les sites administratifs dans un souci d'efficacité budgétaire n'a soulevé aucune remarque lors de cette réunion. Enfin, les sujets ayant fait l'objet de questionnement portaient sur le stationnement, le devenir des commerces existants au sein de l'îlot de la Poste ou encore le réaménagement de la dimension paysagère.

Dans le même temps, je rappelle qu'un registre a été mis à disposition du public à l'Hôtel de ville, ainsi que dans les quatre mairies annexes du 6 mars au 6 avril dernier. Une seule remarque a été formulée dans ce registre, les autres commentaires exprimant la satisfaction devant un tel projet.

Un questionnaire a également été mis en ligne du 6 au 27 mars sur le site mutualisé de la Ville et de l'Agglomération, grâce auquel 270 personnes ont donné leur avis sur :

- Les services indispensables dans le futur guichet unique de la Ville et de l'Agglomération ;
- La destination future de l'actuel Hôtel de ville ;
- Les animations au sein du futur espace muséal et du futur espace napoléonien ;
- Les activités souhaitées dans l'actuel musée ;
- La piétonisation des rues situées autour de l'Hôtel de ville.

Au final, 700 personnes ont donc participé et se sont investis dans cette consultation. »

**Malik ABDALLAH** : « Les interventions se sont donc globalement révélées positives, avec des interrogations somme toute légitimes sur différents domaines. Nous pouvons donc nous satisfaire de cette concertation, qui permet de clore cette délibération sur la déclaration d'utilité publique et d'avoir les outils nécessaires pour cette concession, de façon à pouvoir progresser dans ce projet. »

**Guy BATIOU** : « Je ne reviendrai pas sur le fond de ce projet car nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer précédemment sur ce sujet à plusieurs reprises. En revanche, je tenais à souligner que cette concertation n'a donné lieu qu'à une seule réunion publique. Si je prends la définition du dictionnaire, une concertation vise à : « la concertation est une action de plusieurs personnes de s'accorder en vue d'un projet commun ». Je pense donc que nous ne pouvons pas en faire l'impasse, et que même si elle n'est pas forcément obligatoire, elle est évidemment souhaitable. En l'occurrence, j'estime personnellement qu'il n'y a eu aucune concertation mais simplement une réunion de 400 personnes.

Je prendrai un seul exemple pour vous démontrer qu'une concertation n'est pas nécessairement une chose conflictuelle. Je rappelle en effet qu'une association locale a concerté des habitants pour le

projet du Boulevard Leclerc, afin de le tester, de le faire évoluer positivement et que tout le monde s'accorde sur quelque chose. Une concertation peut donc être extrêmement positive et passe aussi en l'occurrence par l'information auprès des habitants. Par conséquent, je pense qu'une seule réunion de 400 personnes, ainsi que la mise en ligne d'un questionnaire sont insuffisants pour ce genre de projet. Encore une fois, il est tout à fait possible de faire évoluer un projet avec la population, même s'il va de soi que la décision appartient aux élus au final. En clair, on se concerta, on discute pour se mettre d'accord et on décide ensuite. »

**Joël SOULARD** : « Que la concertation soit obligatoire ou non, nous n'avons jamais eu l'occasion de nous exprimer sur ce projet. Je me rappelle simplement que nous avons manifesté notre étonnement concernant la délibération du 2 février 2017 lors du Conseil municipal du mois de décembre dernier, qui stipulait : « Le Conseil municipal s'est prononcé sur une ouverture à la concertation publique pour la présentation du projet Ilot Poste/Conservatoire/Musée/Mairie », et avons alors répondu que cette concertation était un minimum. Que s'est-il passé depuis ? Vous avez lancé le projet en janvier 2018. C'est alors que nous vous avons demandé ce qu'il en était de la concertation. De plus, vous avez ouvert un registre qui aurait pu être mis à disposition des habitants bien avant que le projet soit défini. Résultat de l'opération, vous n'avez eu qu'une seule remarque. Par ailleurs, il est aussi très compliqué d'informer les habitants. En effet, lorsque je visitais à l'époque toutes les maisons de quartier pour expliquer le projet de la place Napoléon aux habitants, j'avais l'impression d'avoir expliqué beaucoup de choses. Pour autant, cela n'a pas empêché certains de s'interroger sur ce qui allait être fait à cet endroit lorsque les travaux ont démarré. Vous voyez donc bien qu'il faut multiplier ce type d'actions pour espérer informer suffisamment l'ensemble des citoyens, d'autant qu'ils ont d'autres choses à penser dans leur vie que les projets de la ville. »

Par ailleurs, je remarque que vous débutez votre intervention en indiquant que la concertation n'était pas une obligation. Encore une fois la question n'est pas de savoir si elle est obligatoire ou non et il n'est pas nécessaire d'avoir une loi qui nous impose de concerter. Soit vous avez envie de concerter, soit vous n'en n'avez pas envie. »

**Anita CHARRIEAU** : « J'aimerais revenir sur les interrogations concernant la circulation et le stationnement. Vous proposez de créer 50 places de parking en souterrain sous l'ilot de la Poste et 100 places publiques au sein de l'ilot Piobetta. Or je m'inquiète des places de l'ilot Piobetta, puisqu'elles sont confiées à un promoteur privé, qui les revendra ensuite à la Ville, alors que ce dernier nous les a achetées et que nous l'avons déjà bien aidé pour le désamiantage. N'existe-t-il pas une façon de procéder différemment ? Enfin, pourquoi la navette électrique qui relie la gare aux commerces du centre-ville ne servirait-elle pas aussi gratuitement à accéder aux services publics ? Je pense que ce principe permettrait aussi de limiter les problèmes de stationnement. »

**Françoise BESSON** : « Je suis tout autant attachée à la concertation que mon colistier, ayant moi-même connu des concertations décentralisées dans les maisons de quartier lors des Conseils citoyens et des Conseils des sages. Par ailleurs, j'ai également relevé que certains ne souhaitent aucune circulation dans la rue Clémenceau et devant la mairie. Je pense qu'il s'agit là d'une bonne idée, car nous savons que les véhicules ont un impact énorme sur la santé et que les choses risquent de s'empirer d'année en années. Je suis donc plutôt satisfaite de cette proposition. En revanche, je constate que les 700 habitants qui se sont exprimés sur cette concertation représentent bien peu au regard des 53 000 que compte notre territoire. »

**Malik ABDALLAH** : « Effectivement la concertation intégrait la suppression de la circulation en haut de la rue Clémenceau, ainsi que devant l'actuel Hôtel de ville et devant le conservatoire. Pourquoi ? Je rappelle que ces rues seront de toute façon fermées lorsque les travaux débiteront, et qu'il va bien falloir trouver des solutions pour dévier les bus et la circulation de ces deux voies. Nous avons donc quelques années pour décider si ces deux rues seront piétonnes ou non. A ce propos, je me souviens d'une réunion du comité d'accompagnement de la place Napoléon, durant laquelle la piétonisation des rues situées devant le conservatoire et devant l'actuel Hôtel de ville avaient été actées. L'ancien maire, Monsieur Regnault, était alors intervenu pour dire que ces voies seraient finalement libres à la circulation. Ce débat existait donc déjà à cette époque et existera de toute façon de manière provisoire pendant la durée des travaux. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas s'interdire de réfléchir à la piétonisation ou non de ces deux parties de rue. »

Monsieur Batiot, vous regrettez qu'il n'y ait eu qu'une seule réunion de concertation. Or vous avez pris le seul contre-exemple avec le projet du boulevard Leclerc, qui lui aussi n'a connu qu'une seule réunion de concertation. C'est ensuite grâce à cette consultation que les participants sont venus nous

voir pour nous demander de modifier certaines choses. J'étais d'ailleurs en réunion avec ces personnes tout à l'heure pour évoquer les écoquartiers, puisqu'ils sont partie prenante pour obtenir le label sur tout le quartier de la gare, et je les ai informés de l'ensemble des activités.

Monsieur Soulard, je rappelle que vous nous avez menacé d'aller devant le tribunal administratif sous prétexte qu'il n'y avait aucune concertation, sans même attendre la délibération proposée à cet effet. Or je rappelle que nous vous avons justement informé au mois de janvier que nous lancerions une consultation lorsque nous avons présenté ce projet. Au final, nous avons lancé cette concertation le 30 janvier, comme nous vous l'avions annoncé et celle-ci est aujourd'hui terminée.

Enfin Madame Charrieau, sachez qu'il existe deux poches de stationnement sur l'îlot Piobetta. La première contient 100 places pour les 73 logements financés exclusivement par les promoteurs, et la seconde compte 100 autres places publiques financées par la ville. C'est pour cette raison que nous les rachetons. Autrement dit, cela revient ni plus ni moins à construire un parking public. Certes il est toujours possible d'envisager la création de 200 places de stationnement mais il faudrait alors rajouter 2.5 millions d'euros. Le débat peut être lancé. »

**Guy BATIOU** : « Il n'y a aucune contradiction. Je disais simplement que les habitants étaient satisfaits de la réunion du projet du boulevard Leclerc et qu'ils auraient été preneurs s'il y en avait eu une suivante. Il serait donc intéressant de prévoir plusieurs réunions en amont, d'autant que les réactions se sont révélées positives. »

**Anita CHARRIEAU** : « Je faisais uniquement remarquer que le projet de l'îlot Piobetta nous avait déjà coûté très cher et qu'il fallait racheter ces places pour pouvoir les transformer en parking public. Est-ce vraiment judicieux, alors que nous pourrions très bien utiliser la navette électrique pour permettre à ceux qui le souhaitent de se rendre gratuitement au cœur de la collectivité ? »

**Luc BOUARD** : « Madame Besson, vous vous inquiétez de la qualité de l'air et nous demandez de la surveiller. Nous sommes tout aussi inquiets que vous sur cette question. C'est pour cette raison que nous allons créer un pollinarium pour rendre service à la population. S'agissant de la piétonisation, Monsieur Batiot, nous allons engager une réflexion sur ce sujet comme vous l'a dit Monsieur Abdallah. En ce qui concerne les problèmes de stationnement, les parkings n'ont pas été faits comme le souhaitaient les Yonnais. Nous allons là aussi remédier à cette question. Madame Charrieau, vous nous parlez de la navette électrique. Celle-ci est en place depuis quelques mois et nous réfléchissons en ce moment même à la manière de développer ce service dans le centre-ville. Autrement dit, nous allons faire tout ce que vous nous demandez tous les trois. Enfin, vous avez rappelé qu'une association avait été créée suite à réunion publique car le projet ne leur plaisait pas. C'est très bien. De notre côté, nous avons organisé une réunion publique, le projet a plu et aucune association ne s'est créée. Bref, avançons ensemble. De plus, je me nourris de vos réflexions et tous les sujets que vous venez d'évoquer font aussi partie de nos préoccupations. »

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8 Abstentions : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Monsieur Mathieu Durquety, Madame Françoise Besson**

<b>16</b>	<b>PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION NUMERO 13</b>
-----------	--

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Par arrêté municipal n° 17-1233 du 17 octobre 2017, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur le projet de modification n° 13 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête publique s'est déroulée du 20 novembre au 20 décembre 2017 inclus. Le projet de modification n° 13 comportait un dossier 13a relatif à la modification de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) valant site patrimonial remarquable, et un dossier 13b relatif à l'adaptation du règlement du Plan Local d'Urbanisme et à l'intégration d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP).

Le dossier 13a portait sur les points suivants :

- Assouplissement de la règle d'implantation pour permettre les retraits ;

- Evolution du règlement des bâtiments remarquables pour permettre leur réhabilitation ;
- Assouplissement des dispositions relatives aux menuiseries des bâtiments remarquables ;
- Adaptation de la règle de hauteur concernant Piobetta ;

Le dossier 13b avait pour objets :

- Ajustement de l'article 2 du règlement de la zone UB concernant les extensions des constructions ;
- Intégration d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation ;
- Correction de la règle de mutualisation de stationnement (article 12).

Suite à l'enquête publique et aux observations émises, des modifications sont apportées à l'OAP introduite sur le secteur des Petites Bazinières afin d'intégrer un accès direct sur l'avenue Aliénor d'Aquitaine, et d'autoriser les enseignes commerciales traitées de manière qualitative.

Le Commissaire-enquêteur a émis, au travers de son rapport et de ses conclusions, un avis favorable à la modification n° 13 du PLU.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification n° 13 du PLU.

**Thierry De LA CROIX** : « Comme vous le disiez à juste titre, l'Avap est un outil intéressant permettant de protéger le peu de patrimoine que nous avons à La Roche-sur-Yon. La délibération précise que ces modifications ont été actées le 4 septembre dernier. Or sauf erreur de ma part, je ne m'en souviens pas. En effet, les règles de hauteurs de bâtiments, ou encore les dispositions relatives aux ouvertures des menuiseries des bâtiments remarquables n'ont pas été explicitées de manière claire lors de la commission de l'Avap. Nous avons simplement discuté de la demande de démolition du bâtiment remarquable situé rue Foch faite par le groupe Giboire. Il n'y a donc jamais eu de présentation en réunion Avap des ouvertures qui seront modifiées sur la place Napoléon ou sur la modification des hauteurs de bâtiments. D'ailleurs ces présentations n'ont pas été faites lors de la commission du 4 septembre, puisqu'une enquête d'utilité publique devait être lancée, et qu'il avait été convenu d'une autre réunion à l'issue de cette enquête pour discuter justement de ces modifications de règlement.

Je me suis même interrogé sur la nécessité de me rendre à cette réunion, car je ne voyais pas l'intérêt de changer les règles qui ont été définies ensemble précédemment à cause d'un projet privé. Autrement dit, non seulement, nous passons outre ces règles mais en plus elles sont modifiées. Il est donc quelque peu rageant d'avoir eu un règlement visant à sauvegarder des bâtiments, pour le remettre en cause ensuite en raison du projet de Giboire. Bref, à quoi bon faire des règles si on ne les respecte pas ! Par conséquent, nous voterons contre cette délibération. »

**Mathieu DURQUERTY** : « Monsieur le maire, chers collègues. Je reste persuadé que personne dans cette assemblée ne souhaite une ville sous cloche. En revanche, je sais que chacun est aussi soucieux de préserver le patrimoine historique de notre ville.

Lors d'un précédent Conseil, vous nous avez présenté le projet d'espace muséal napoléonien, lequel, d'une certaine manière, participera à mettre en lumière à la fois notre histoire politique mais également – je l'espère – notre patrimoine architectural. Aussi, je trouve dommageable aujourd'hui que peu de temps après son inscription, vous ressentiez le besoin de revenir sur le règlement de l'Avap, avec les risques que cela peut comporter. J'avais compris que son ambition portait sur la préservation de ce même patrimoine, qui contribue d'une certaine manière à la mémoire de notre ville. »

**Joël SOULARD** : « Je ne reviendrai pas sur les propos de Monsieur De La Croix et de Monsieur Durquety, que je partage complètement, mais sur l'article concernant le stationnement. Je rappelle en effet qu'il n'existe pas deux articles mais un seul, l'article 12, dans lequel vous proposez de supprimer une seule phrase. Je ne comprends pas pourquoi vous la retirez, puisque la mutualisation du stationnement était déjà prévue dans le PLU, qui stipulait : « Il est possible d'organiser une mutualisation dûment justifiée d'utilisation des places de stationnement existantes afin d'éviter une multiplication inopinée des surfaces affectées au stationnement. ». Dans cette délibération, vous proposez de supprimer la phrase : « Dans ce cas, le nombre de places de stationnement devra répondre aux besoins des constructions réalisées. ». Or ce passage était en quelque sorte un garde-fou, puisqu'il visait à mutualiser les places, aussi bien en journée pour les employés qu'en soirée pour les résidents. Par conséquent, le fait de supprimer cette phrase risquerait de porter atteinte au stationnement pour les nouveaux projets. »

**Guy BATIOU :** « Lorsque le projet de l'Avap a été présenté en Conseil municipal, nous avons justement déclaré qu'il était bien d'avoir ce type de règlement, à condition qu'il soit respecté. Aujourd'hui, nous constatons qu'il ne l'est pas, et cela dès le premier projet. »

**Malik ABDALLAH :** « Tout d'abord, je rappellerai qu'il existe plusieurs articles concernant la mutualisation du stationnement. Dans le cas présent, il s'agit de modifier une seule phrase, dans un article comprenant deux règles contradictoires. Premièrement, nous avons l'obligation de réaliser du stationnement pour chaque opération, et deuxièmement, ce même article autorise la mutualisation du stationnement. Si nous ne modifions par la première règle, nous sommes obligés de changer la deuxième car une des phrases empêche justement la mutualisation. Il s'agit donc de simplifier les écritures pour que cet article soit cohérent, et que notre PLU soit sécurisé sur le plan juridique. Autrement dit, vous attaquez un article pour lequel il n'y a aucune raison d'avoir un débat. »

Concernant l'Avap, je vous trouve quelque peu « gonflé » car vous avez voté contre, alors même que vous souhaitez protéger le patrimoine de la ville. De la même manière, je rappelle que vous avez également voulu maintenir une certaine charte architecturale, alors que la vôtre ne protégeait pas des hauteurs et que tous les bâtiments de la ville pouvaient être surélevés. Enfin, je ne parle même pas de votre projet Piobetta, dans lequel vous conserviez uniquement la façade pour faire une construction très moderne à l'intérieur du bâtiment.

Lorsque nous avons mis en place l'Avap, vous nous avez critiqués car vous considériez qu'elle était trop stricte et que nous allions tuer les constructions de la ville. Je vous renverrai simplement au bilan du PLH, qui démontre qu'il n'y a jamais eu autant de constructions à La Roche-sur-Yon.

Aujourd'hui, il s'agit simplement de procéder à des adaptations, qui valent aussi bien pour Piobetta que pour d'autres projets. De plus, le projet qui a été présenté n'a suscité aucun commentaire sur la partie architecturale. Bref, l'Avap est un document évolutif, comme le sont le schéma de développement commercial ou encore le PLU. D'ailleurs, nous avons délibéré ici même sur des points concernant uniquement des cas particuliers. Nous avons constaté qu'un document d'urbanisme devait vivre, et qu'il était parfois nécessaire de l'alléger pour qu'il soit moins rigide et permettre à la Ville d'évoluer. Quoi qu'il en soit, nous conservons l'esprit total de l'Avap, qui ne remet pas du tout en cause la catégorie ou encore la protection des bâtiments, qui sont des règles strictes. En somme, soit nous proposons des règles et vous êtes contre, soit nous les allégeons et vous êtes aussi contre. Il va falloir trouver des explications.

Enfin, Monsieur De La Croix, je reprendrai le compte rendu de la commission Avap du 4 septembre dernier, durant laquelle vous étiez présent. Cette réunion contenait à l'ordre du jour la présentation du projet Piobetta, avec la présentation des gabarits et la présentation de démolition du bâtiment, ainsi que les modifications sur les ouvertures. Toutefois, celles-ci n'ont pas été présentées car ce projet n'avait pas encore été déposé. Elles seront donc présentées à la prochaine commission. D'autre part, cette réunion proposait également de voter la procédure de modifications de l'Avap, pour permettre la réalisation du projet Piobetta à travers la démolition partielle ou totale des bâtiments et le changement des menuiseries, et vous avez voté contre. Cela signifie donc bien que ce sujet a été présenté et qu'il y a eu un débat. J'ai même en ma possession le compte rendu de cette réunion qui fait apparaître toutes les interventions. En tout état de cause, nous avons bien respecté la procédure et la présentation pour le lancement de la procédure de modification a bien été faite. »

**Joël SOULARD :** « J'aimerais préciser notre désaccord par rapport à l'Avap. Le fait que nous ne soyons pas d'accord sur des orientations d'urbanisme peut tout à fait s'entendre. Nous verrons bien le résultat. Néanmoins, je rappelle tout de même que nous n'avons pas intégré les maisons de cheminots à sauvegarder dans notre charte architecturale. Vous auriez donc très bien pu modifier cette charte pour les faire apparaître. A l'inverse, vous auriez très bien pu décider de ne plus protéger les bâtiments qui figuraient dans cette charte.

S'agissant de l'Avap, nous avons toujours dit qu'elle n'était pas évolutive. Aujourd'hui, vous nous prouvez le contraire. Je pense en effet – et tant mieux pour vous – que vous avez un bon ABF. Cependant, nous savons tous qu'ils changent régulièrement. Preuve en est qu'il était hors de question avec l'ancien ABF de faire une ouverture de vitrine pour le magasin de chaussures situé place Napoléon, alors que le nouvel ABF est d'accord. Or nous savons aussi que l'ABF reste très déterminant sur les décisions de l'Avap et que le jour où l'un d'entre eux décide de tout bloquer, il n'est alors plus possible de le modifier. Voilà pourquoi nous étions contre l'Avap. »